Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260401-202604036-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 1er AVRIL 2026

Convocation en date du 25 mars 2026.

Le mercredi 1er avril deux mil vingt-six, dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne BOURBIGOT, Maire.

Présents : Madame Anne BOURBIGOT, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane MOREL, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Frédéric NIORÉ, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Jean-Luc LE GALL, Madame Isabelle MAUDUIT, Madame Christelle ANDRÉ, Monsieur Arnaud RAVALEC, Madame Laurence BAUGÉ, Madame Stéphanie MORVAN, Monsieur Nicolas BEAUMONT, Monsieur Wilfried HOSTIOU, Monsieur Yannick QUEFFÉLEC, Monsieur Ronan DANIGO, Madame Élodie LAURENT, Monsieur Fabien GUIAVARC'H, Madame Geneviève DUGUÉ, Madame Catherine LE GOFF, Madame Stéphanie LAVAL, Monsieur Hervé HERLÉDAN.

Membre ayant donné procuration : Monsieur Steven BEGOS a donné procuration à Madame Geneviève DUGUÉ.

Madame Agnès GAREL a été nommée secrétaire de séance.

2026-04-036

ADMINISTRATION GENERALE :

Marché hebdomadaire – création d'un comité consultatif

En application de l'article L.2143-2 du Code général des collectivité territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ce comité consultatif sera composé d'élus municipaux et de représentants des organisations professionnelles concernées et aura pour vocation d'examiner, notamment, l'attribution des emplacements sur le marché hebdomadaire ainsi que le règlement du marché.

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que les tarifs des emplacements sont votés chaque année par le conseil municipal et qu'il lui appartient en vertu des pouvoirs de police du Maire (article L.2212-1 à L.2212-5 du C.G.C.T.) d'assurer le maintien du bon ordre et l'organisation technique du marché.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260401-202604036-DE

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal de créer un Comité consultatif dénommé « Comité consultatif du marché hebdomadaire ».

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 2 avril 2026
Anne BOURBIGOT
Maire,

